

L'ETOILE

Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile 12, rue Jules Verne - Mairie de L'Étoile - 80830 L'ÉTOILE

 $T\'el.: 03-22-51-22-13 \ (tel: 03-22-51-22-13) - Email: family pruvost@outlook.be \ (mailto: family pruvost@outlook.be) - Emailto: family pruvost@outlook.be)$

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs: 9 hectares

- Les Creuillères
- Les Tourbières
- Etang du petit Marais
- Bassin à truites

Membres du bureau

Président

PRUVOST Laurent

Vice-Président

LEBAS Geoffrey

Trésorier

PRUVOST Maryline

Secrétaire

DUVAL Sébastien

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs

➡Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

Pêche aux salmonidés

Services

Aire de pique-nique

Présentation

L'association "Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile" vous propose de pêcher dans de nombreux étangs. Vous pourrez y pratiquer tout type de pêche : blanc, carnassier, carpe et truite.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	112.00€	91.00€	22.00€	41.00€	7.00€	17.00€	36.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	gratuit

Dépositaires

NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil

Caubert - 06-80-78-02-92

O K'fé - Mr Caron - 133, rue Jules Verne - 80830 L'ETOILE -



L'ETOILE

Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile

12, rue Jules Verne - Mairie de L'Étoile - 80830 L'ÉTOILE

 $T\'el.: 03-22-51-22-13 \ (tel: 03-22-51-22-13) \ - \ Email: family pruvost@outlook.be)$

Fiche Parcours

Les Creulières; carpodrome



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.89 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche à la carpe de jour



Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Attention ; Pêche à 1 canne autorisée (coup ou moulinet)

Merci de respecter le poisson, canne adaptée, taille d'hameçon adaptée, ardillons interdits ou écrasés.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

 $\label{eq:conditional} \textbf{Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre}$

• Techniques de pêche :

Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

Document non contractuel